

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
COMMUNE DE CHELLE-DEBAT

PROCES VERBAL

Le lundi 07 avril 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNET.

Secrétaire de la séance : Marine DETREZ

Présents : Nathalie BONNET, Guy LAPOUTGE, Patrick MONTAUT, Dominique CHIARABINI, Marine DETREZ, Mylène ELIZALDE

Représentés : Joël ABADIE représenté par Dominique CHIARABINI

Absents et excusés : Rafael BUENO, Ludovic SEVE, Raymonde AUJARD, Sandrine BALLEVRE

Ordre du jour :

- DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
- DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT
- VOTE POUR LES TAUX D'IMPOSITION
- VOTE DU BUDGET
- BAIL DE L AUBERGE
- VENTE DE LA MAISON ATTENANTE A L AUBERGE
- TOUR FEMININ 14 JUIN 2025
- QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (N° DE 008 2025)

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	181 475,91	0,00	106 490,56	0,00	287 966,47
Opérations exercice	130 937,25	157 893,05	364 011,56	233 168,46	494 948,81	391 061,51
Total	130 937,25	339 368,96	364 011,56	339 659,02	494 948,81	679 027,98
Résultat de clôture		208 431,71	24 352,54			184 079,17
Restes à réaliser	0,00	0,00	157 000,00	124 000,00	157 000,00	124 000,00
Total cumulé	0,00	208 431,71	181 352,54	124 000,00	157 000,00	308 079,17
Résultat définitif		208 431,71	57 352,54			151 079,17

Madame Le Maire Nathalie BONNET se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à BONNET Nathalie pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT (N° DE 009 2025)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M

Bonner Nathalie

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de

prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2024	130 843,10
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/ 2023	106 490,56
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2025	24 352,54
Restes à réaliser en dépenses	157 000,00
Restes à réaliser en recettes	124 000,00
Déficit cumulé avec restes à réaliser	57 352,54

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2024	26 955,80
Excédent antérieur cumulé au 31/12/ 2023	181 475,91
(après affectation en 2022 des résultats de 2023)	
Excédent cumulé à affecter	208 431,71

<i>Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :</i>
--

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement	
comprenant les restes à réaliser.....	57 352,54
Supplément disponible.....	151 079,17
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	151 079,17
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	151 079,17

Inscriptions au budget 2025

Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	24 352,54
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	57 352,54
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	151 079,17
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	157 000,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. recettes.....	124 000,00

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALE 2025 (N° DE 010 2025)

Madame Le maire propose au conseil municipal de voter les Taux d'imposition des taxes directes locales

Le conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Décide de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 56.27 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 28.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.58 %

VOTE DU BUDGET (N° DE 011 2025)

Madame Le Maire propose de voter le budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du compte financier unique 2024, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2025

L'équilibre par section du budget primitif 2025 s'établit comme suit :

- Fonctionnement :	dépenses : 315 961.17 €	recettes : 315 961.17
- Investissement :	dépenses : 670 473.71 €	recettes : 670 473.71 €

Décision : Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57

Après en avoir délibéré, Décide : d'approuver le budget primitif 2025

LOCATION DE L AUBERGE (N° DE 012 2025)

Madame Le Maire informe que les travaux de l'auberge sont maintenant terminés.

Après étude des dossiers Mr Julien FOURQUET est retenu comme gérant de l'auberge

Pour la signature du bail avec le gérant Madame Le Maire propose de faire les démarches chez un notaire le 29 avril 2025 pour un bail au 1 mai 2025.

Il est convenu que le loyer sera de 900 € HT jusqu'au mois de décembre 2025 et ensuite il sera de 1000 € HT à partir de janvier 2026 les charges seront réglées par le locataire et la caution sera de 900 euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et demande à Madame Le Maire d'effectuer toutes les démarches

VENTE DE LA MAISON ATTENANTE A L'AUBERGE

Madame Le Maire propose de mettre à la vente la maison attenante à l'auberge

Après consultation d'une agence immobilière elle propose de signer la gestion de la vente

Avec un mandat, simple, de vente pour ce bien.

Les critères de ce bien, 3 place du village à CHELLE-DEBAT-65350

* La commune s'engage à réaliser, le bornage, la fosse septique/assainissement, et la clôture du bien.

* Les Diag ont été réalisés et sont à disposition

* Dans ce bien nous incluons une partie de la grange, dans le prolongement de la maison et la possibilité d'accès à un espace vert de l'ordre de 350-400m², à

définir.

* L'espace de stationnement a été réalisé à l'arrière du bar/restaurant, ce qui permettra l'accès au bien sur une partie viabilisée.

* Concernant le prix de vente, nous suivons vos recommandations avec un net vendeur pour la commune de 110 000€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et demande à Mme Le Maire d'effectuer les démarches

BAIL L EPIZZA

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le bail de l'Epizza doit être revu suite à une révision des tarifs de l'énergie.

Elle propose que les charges soient à partir du 1 mai 2025 de 200€ et le loyer reste au tarif de 50 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et demande à Mme Le Maire d'appliquer ces nouveaux tarifs pour la société l'ÉPIZZA

QUESTIONS DIVERSES

Pénalités sur travaux de l'auberge : le conseil municipal décide d'appliquer 2250 € de pénalités sur les entreprises Adour Travaux et Dubarry

Le tour féminin partira de Trie sur Baïse le 14 juin 2025 et passera par la rd632 à Chelle Debat

Nathalie BONNET
Président de séance

Marine DETREZ
Secrétaire de séance